

entre : La Ferme du Belveset de Julien Bertin. fromageriebertin@gmail.com

et l'**Amapien** :

Tel : E-mail :

Le producteur s'engage :

- à livrer une fois par semaine à l'AMAP du Flayosquet
- à débiter sa saison le **jeudi 8 Février** et à la finir le **jeudi 14 Novembre**

L'Amapien s'engage :

- à participer aux permanences des distributions
- à s'acquitter de sa cotisation à l'AMAP
- à régler d'avance le prix du présent contrat selon les dispositions choisies
- à récupérer sa part de production au local de l'AMAP de 17h30 à 19h15 sachant que cette part sera partagée entre les amapiens assurant la permanence s'il n'est pas présent ou n'a pas prévenu de son absence.

Le prix moyen de chaque plateau de 3 ou 4 fromages (selon la grosseur) de chèvre ou de vache s'élève à 13€

Il n'y aura pas de distribution le 8 et le 15 août 2024.

O Pour un plateau par semaine soit 40 plateaux à 13€ = 520 €

- en 1 fois : 520€ (encaissement février)
- en 2 fois : 2 chèques de 260€ (février, mars)
- en 5 fois : 5 chèques de 104€ (février, mars, avril, mai, juin)

O Pour un plateau par quinzaine soit 20 plateaux à 13 € = 260 €

- **Contrat démarrant le 15 février 2024 (petite liste) fin le 21/11**
- **Contrat démarrant le 8 février 2024 (grande liste) fin le 14/11**
- en 1 fois : 260 € (encaissement février)
- en 2 fois : 2 chèques de 130€ (février, mars)
- En 4 fois : 4 chèques de 65€ (février, mars, avril, mai)

O Pour un plateau par mois soit 10 plateaux à 13 € = 130 €

Le premier jeudi de chaque mois

Tous les chèques se font à la signature du contrat à l'ordre de « Julien Bertin » ou « Fromagerie Bertin ».
Nom du titulaire du chèque :

Pour toute modification de semaine de livraison envoyer un message à Isabelle marty.isa@free.fr avant le mercredi midi ou au 06 23 64 13 67

Date :
Signature du producteur

Signature de l'Amapien

entre : La Ferme du Belveset de Julien Bertin. fromageriebertin@gmail.com

et l'**Amapien** :

Tel : E-mail :

Le producteur s'engage :

- à livrer une fois par semaine à l'AMAP du Flayosquet
- à débiter sa saison le **jeudi 8 Février** et à la finir le **jeudi 14 Novembre**

L'Amapien s'engage :

- à participer aux permanences des distributions
- à s'acquitter de sa cotisation à l'AMAP
- à régler d'avance le prix du présent contrat selon les dispositions choisies
- à récupérer sa part de production au local de l'AMAP de 17h30 à 19h15 sachant que cette part sera partagée entre les amapiens assurant la permanence s'il n'est pas présent ou n'a pas prévenu de son absence.

Le prix moyen de chaque plateau de 3 ou 4 fromages (selon la grosseur) de chèvre ou de vache s'élève à 13€

Il n'y aura pas de distribution le 8 et le 15 août 2024.

O Pour un plateau par semaine soit 40 plateaux à 13€ = 520 €

- en 1 fois : 520€ (encaissement février)
- en 2 fois : 2 chèques de 260€ (février, mars)
- en 5 fois : 5 chèques de 104 € (février, mars, avril, mai, juin)

O Pour un plateau par quinzaine soit 20 plateaux à 13 € = 260 €

- **Contrat démarrant le 15 février 2024 (petite liste) fin le 21/11**
- **Contrat démarrant le 8 février 2024 (grande liste) fin le 14/11**
- en 1 fois : 260 € (encaissement février)
- en 2 fois : 2 chèques de 130€ (février, mars)
- En 4 fois : 4 chèques de 65€ (février, mars, avril, mai)

O Pour un plateau par mois soit 10 plateaux à 13 € = 130 €

Le premier jeudi de chaque mois

Tous les chèques se font à la signature du contrat à l'ordre de « Julien Bertin » ou « Fromagerie Bertin ».
Nom du titulaire du chèque :

Pour toute modification de semaine de livraison envoyer un message à Isabelle marty.isa@free.fr avant le mercredi midi ou au 06 23 64 13 67

Date :
Signature du producteur

Signature de l'Amapien